

Au prix de votre séjour dans cet établissement s'ajoute une taxe de séjour perçue par l'hébergeur pour le compte du **Syndicat Mixte pour l'Aménagement et le Développement des Combrailles (part Combrailles) et une taxe additionnelle départementale (Département du Puy-de-Dôme)**. Cette taxe est fonction de la catégorie d'hébergement et du nombre de personnes y séjournant et de la durée du séjour.

In addition to the price of your stay at this establishment, a tourist tax is collected by the accommodation provider on behalf of the Syndicat Mixte pour l'Aménagement et le Développement des Combrailles (Combrailles section) and an additional departmental tax (Puy-de-Dôme Department). This tax is based on the category of accommodation, the number of people staying there, and the length of stay.

TARIFS DE LA TAXE DE SEJOUR / RATES OF TOURIST TAX
Par personne et par nuit/ Per person and per night

Catégories d'hébergement	Tarifs smadc 2026	Taxe additionnelle départementale 10%	Montant total de la Taxe de séjour	Catégories d'hébergement	Tarifs smadc 2026	Taxe additionnelle départementale 10%	Montant total de la Taxe de séjour
Palaces	1,60€	0,16 €	1,76 €	Hôtels, résidences de tourisme et meublés 1 étoile, chambres d'hôtes et auberges collectives	0,80€	0,08 €	0,88 €
Hôtels, résidences de tourisme et meublés 5 étoiles	1,60 €	0,16 €	1,76 €	Terrains de camping et caravanning 3,4 et 5 étoiles ou de caractéristiques équivalentes, aires de camping-cars et parcs de stationnement par tranche de 24 H	0,60 €	0,06 €	0,66 €
Hôtels, résidences de tourisme et meublés 4 étoiles	1,60€	0,16 €	1,76 €	Terrains de camping et caravanning 1 et 2 étoiles ou de caractéristiques équivalentes et les non classés	0,20 €	0,02 €	0,22 €
Hôtels, résidences de tourisme et meublés 3 étoiles	1,05 €	0,11 €	1,16 €	Tous hébergements en attente de classement ou sans classement à l'exception des hébergements de plein air	5% par personne et par nuit	10%	* Si inférieur au tarif smadc de 1,60 € ajouter 10% de taxe additionnelle
Hôtels, résidences de tourisme et meublés 2 étoiles	0,90€	0,09 €	0,99 €				* si supérieur ou égal au tarif smadc de 1,60 € le tarif sera plafonné à 1,76 €



CONDITIONS D'EXONERATION / CONDITIONS FOR EXEMPTION

Sont exemptés de la taxe, selon l'article L. 2333-31 du CGCT :

- Les personnes mineures (moins de 18 ans)
- Les titulaires d'un contrat de travail saisonnier employés dans la commune
- Les personnes bénéficiant d'un hébergement d'urgence ou d'un relogement temporaire
- Les personnes qui occupent des locaux dont le loyer est inférieur à un montant fixé par une délibération du conseil municipal

Are exempt from tax under sections L. 2333-31 of CGCT :

- Children under 18 years old
- People working for a season for the municipality
- People who benefit an emergency accommodation
- People living in an accommodation with a rent less than the municipality fix

SMADC

Maison des Combrailles - 2 Place Raymond Gauvin - 63390 ST-GERVAIS-D'AUVERGNE

Tél. : 04 73 85 82 08 - combrailles@taxesejour.fr - combrailles.taxesejour.fr